



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 72930

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur les difficultés que rencontrent les associations intermédiaires, dont la vocation est de prêter de la main-d'oeuvre de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles à des particuliers, des associations ou des collectivités locales. Ces associations intermédiaires participent activement à l'insertion par l'activité économique avec 32 millions d'heures de travail par an en 2003, correspondant à 20 000 emplois par an et à une embauche de 3 000 salariés permanents. L'Union nationale des associations intermédiaires souhaiterait entrer dans le processus de développement de services à la personne dans le cadre d'une enseigne nationale propre ou franchisée reconnaissant formellement le champ de l'insertion comme acteur à part entière des services à la personne. Aussi il lui demande si les associations intermédiaires pourraient être reconnues dans leur rôle de structure d'insertion et si celles-ci peuvent être associées à la loi de cohésion sociale.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72930

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2005, page 8295